

### 1. Dans quels cas devrions-nous nous abriter sur place?

À Montréal comme dans plusieurs grandes villes, les secteurs industriels côtoient les secteurs résidentiels, ce qui crée des risques importants dans le cas d'accidents industriels majeurs. C'est pourquoi la ville de Montréal travaille étroitement avec les industries qui utilisent des substances dangereuses afin de réduire les risques d'accidents industriels majeurs entraînant l'émission de gaz toxiques.

Le [Centre de sécurité civile de Montréal](#) dispose de plusieurs façons pour avertir la population.

### 2. Quelle est la durée de la sirène indiquant qu'il faut se mettre à l'abri?

Cette sirène se fait entendre pendant trois minutes et émet un son modulé.

### 3. Comment savoir si l'état d'urgence est fini?

La gestion de la situation d'urgence relève de la [Sécurité publique de la ville de Montréal](#). Lorsque cette situation et les risques sont maîtrisés, l'usine de soufre en collaboration avec la Sécurité publique confirme la fin de l'alerte. La sirène au son modulé retentira pendant 60 secondes. Par la suite, la Sécurité publique de Montréal émettra une communication au public.

Pour plus d'information, veuillez consulter la page Web de la Sécurité publique de Montréal.

### 4. Qu'est-ce qui distingue la sirène de la raffinerie de celle de l'usine de soufre?

La sirène indiquant qu'il faut se mettre à l'abri se fait entendre pendant trois minutes et émet un son modulé. Ce son est différent de celui des essais de la sirène d'évacuation des installations voisines, notamment la raffinerie de Suncor dans l'Est de Montréal, qui est actionnée tous les mardis à 11 h.

### 5. Qu'est-ce qui distingue la sirène de la raffinerie de celle de l'usine de soufre?

La sirène indiquant qu'il faut se mettre à l'abri se fait entendre pendant trois minutes et émet un son modulé. Ce son est différent de celui des essais de la sirène d'évacuation des installations voisines, notamment la raffinerie de Suncor dans l'Est de Montréal, qui est actionnée tous les mardis.